Margency

ACCUEIL ESPACE ADOS
4 rue d'Eaubonne
95580 MARGENCY
☎ 06 76 63 19 92
courriel : lesmarcyens@orange.fr

MAIRIE DE MARGENCY
5, avenue Georges Pompidou
95580 MARGENCY
☎ 01 34 27 40 76
courriel : scolaire@mairie-margency.fr

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Le **dossier d'inscription** de votre ado comprend les documents suivants qui sont à remplir **obligatoirement** et à remettre avant **le 31 mai 2025 à l'accueil de loisirs les Marcyens :**

- **Documents obligatoires à remettre pour que l'inscription soit validée :**

1. Photo d'identité
2. L'attestation d'assurance scolaire individuelle accident de l'enfant et extrascolaire en cours de validité.
3. La fiche de renseignements pour la Caisse d'Allocation Familiale
4. **Le règlement intérieur daté et signé par les parents**
5. Formulaire d'autorisation parentale.

- **Documents facultatifs (uniquement si vous souhaitez bénéficier du quotient familial) :**

6. L'imprimé « calcul du quotient familial »
   - Photocopie de l'avis d'imposition de 2025 sur les revenus 2024
   - Attestation détaillée des paiements perçues de la C.A.F du 1er janvier au 31 décembre 2024

Attention tous les dossiers incomplets, et/ou factures en retard de règlement, à la date de clôture des inscriptions ne seront pas pris en compte et renvoyés aux familles. De ce fait, les ados ne seront pas pris en charge à l'Espace Ados. Il est impératif que tous les documents obligatoires soient remis avec le dossier avant la clotûre des inscriptions.

De plus, nous vous demandons de bien vouloir compléter ce dossier d'inscription de façon numérique afin de garantir une exacte compréhension des informations demandées.

Michel PLAIGNAUD,

Maire-Adjoint Enfance et Education.

Margency

ACCUEIL DES MERCREDIS

(1 fiche pour 1 ado)

Mercredis de l'année 2025-2026 : « cochez » les cases correspondantes aux mercredis pour réserver.

Nom et prénom de l'ado :

De septembre à novembre 2025

	03/09	10/09	17/09	24/09	01/10	08/10	15/10	05/11	12/11	19/11	26/11
Après-midi 13h-18h											

Occasionnellement** : Merci de faire vos réservations sur **le portail famille ou par mail avant le 15 du mois précédent.

De décembre 2025 à février 2026

	03/12	10/12	17/01	06/01	14/01	21/01	28/01	04/02	11/02	
Après-midi 13h-18h										

Occasionnellement** : Merci de faire vos réservations sur **le portail famille ou par mail avant le 15 du mois précédent.

De mars à mai 2026

	11/03	18/03	25/03	01/04	08/04	15/04	06/05	13/05	20/05	27/05	
Après midi 13h-18h											

Occasionnellement** : Merci de faire vos réservations sur **le portail famille ou par mail avant le 15 du mois précédent.

De juin à juillet 2026

	03/06	10/06	17/06	24/06	01/07
Après midi 13h-18h					

Occasionnellement** : Merci de faire vos réservations sur **le portail famille ou par mail avant le 15 du mois précédent.

Pour plus d'informations sur les accueils des mercredis rendez-vous sur le règlement intérieur.

En cas de problème veuillez contacter par mail l'accueil de loisirs à l'adresse : lesmarcyens@orange.fr.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».

Margency

TARIFICATIONS DU PERISCOLAIRE

Le Conseil municipal du 16 février 2023 a fixé à compter du 1er septembre2023 les tarifs de l'accueil de loisirs municipal.

Le calcul est le suivant :

$$QF = \frac{\text{Revenu fiscal de référence + allocations annuelles CAF}}{\text{Nombre de parts fiscales x 12}}$$

Les familles désirant bénéficier de cette tarification devront remplir l'imprimé « Calcul du QF » et fournir lors de l'inscription :

- Une copie recto-verso de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024
- Attestation de paiement détail des aides perçues de la CAF du 1er janvier au 31 décembre 2024

Attention, le tarif maximum (tranche C) sera appliqué aux familles n'ayant pas fait calculer leur quotient familial et aucune rétroactivité ne sera possible sur les inscriptions antérieures.

Par délibération N° 8 du 16 février 2023, le Conseil Municipal à l'unanimité a fixé les tarifs de l'Espace Ados comme suit après avis favorable à l'unanimité de la commission Enfance et Education du mardi 7février 2023 et de la commission des finances du jeudi 9 février 2023.

Par délibération N°14A du 17 avril 2025, le Conseil Municipal à l'unanimité a fixé les tarifs de l'Espace Ados comme suit après avis favorable à l'unanimité de la commission Enfance et Education du mardi 11 mars 2025 et de la commission des finances du jeudi 13mars 2025.

TARIFICATIONS MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Accueil des mercredis (de 13h à 18h30) et des vacances (de 10h à 13h et de 13h à 18h30) :

QUOTIENT FAMILIAL	Mercredis Après-midi 13h – 18h30	Vacances Matin 10h – 13h	Vacances Après-midi 13h – 18h30	Vacances 10h–18h30 Sans repas	Transport Sortie
Inférieur à 978€ (Tranche A)	5.73 euros	2,87 euros	5.73 euros	8.60 euros	3.50 euros
Compris entre 978€ et 1952€ (tranche B)	8.84 euros	4.43 euros	8.84 euros	13.27 euros	3.50 euros
Supérieur à 1952€ (Tranche C)	11.95 euros	5.98 euros	11.95 euros	16.61 euros	3.50 euros
Hors commune	15.61 euros	7.80 euros	15.61 euros	23.41 euros	3.50 euros

ATTENTION : Aucun repas ne pourra être commandé. S'il souhaite déjeuner à l'Espace Ados, l'ado devra apporter son repas. L'espace Ados dispose d'un réfrigérateur et d'un micro-onde. Le repas sera pris entre 13h et 13h45.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».

Margency

ACCUEIL ESPACE ADOS
4 rue d'Eaubonne
95580 MARGENCY
☎ 06 76 63 19 92
courriel : lesmarcyens@orange.fr

MAIRIE DE MARGENCY
5, avenue Georges Pompidou
95580 MARGENCY
☎ 01 34 27 40 76
courriel : scolaire@mairie-margency.fr

1. **Règlement commun sur la tarification du périscolaire et de l'extrascolaire :**

   - **Le tarif « tranche C »** sera appliqué aux familles **n'ayant pas donné les documents nécessaires au calcul du quotient familial**. Aucune rétroactivité ne sera possible sur les réservations antérieures.

   - **Le tarif hors-commune** sera appliqué pour les ados **non domiciliés** à Margency (95580)

Le règlement se fait dès réception de la facture qui sera émise et envoyée sur votre compte famille par la Mairie tous les mois.

Pour toute information sur la tarification ou sur la facturation veuillez nous contacter par mail aux adresses suivantes : **scolaire@mairie-margency.fr** et/ou **lesmarcyens@orange.fr.**

Le Conseil municipal se réserve le droit de revoir les tarifs indiqués ainsi que le niveau des tranches de tarif si cette modulation devait déséquilibrer les finances de l'accueil de loisirs.

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé ».

Margency

FICHE DE RENSEIGNEMENT POUR LA C.A.F
DOCUMENT OBLIGATOIRE POUR LE DOSSIER

La Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise se propose d'apporter son soutien à l'accueil de loisirs municipal.
Cette aide étant soumise à un certain nombre de formalités administratives, nous vous remercions de compléter la fiche ci-dessous que **vous soyez ou non allocataire de la C.A.F.**

MICHEL PLAIGNAUD

Maire-Adjoint,

Enfance et Education

FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR LA C.A.F.

Nom de l'enfant : Prénom :

Nom de l'enfant : Prénom :

Nom de l'enfant : Prénom :

Monsieur (Nom, Prénom, date et lieu de naissance)

Nom de l'employeur * :

Adresse de l'employeur :

Madame (Nom, Prénom, date et lieu de naissance)

Nom de l'employeur * :

Adresse de l'employeur :

* Indiquer le nom complet de l'employeur

Date :

Margency

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Les familles qui ne résident pas dans la commune seront obligatoirement affectées à la tranche hors commune.

M.

Adresse :

☎ Domicile ☎ travail

Demande(nt) à bénéficier de la tarification modulée pour l'inscription de leur(s) enfant(s) :

Prénom du 1er enfant

Prénom du 2ème enfant

Prénom du 3ème enfant

Présente(nt) les documents nécessaires au calcul du quotient familial :
Photocopie **OBLIGATOIRE** pour joindre au dossier

REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE :

Ligne n° 25 de l'avis d'imposition 2025 ***sur les revenus 2024***

ALLOCATION ANNUELLE DE LA C.A.F. :

Attestation complète des paiements des aides perçues de la CAF du 1er Janvier au 31 décembre 2024

Avec le n° d'allocataire :

NOMBRE DE PARTS FISCALES :

Nous vous rappelons que le quotient familial est égal à :

$$QF = \frac{\text{Revenu fiscal de référence + allocations annuelles CAF}}{\text{Nombre de parts fiscales x 12}}$$

Soit QF égal à qui détermine la tranche de la tarification

En cas de changement de situation familiale (ex. naissance, divorce), le calcul du quotient peut être revu sur présentation de justificatifs et cela sans effet rétroactif.

Signature des parents :

Margency

Formulaire d'autorisation image et voix - Mineur

Dans le cadre des activités organisées pendant l'accueil périscolaire et extrascolaire durant l'année 2025/2026, les agents de la mairie sont susceptibles de prendre des photos et des vidéos sur lesquelles peuvent apparaitre votre enfant. Ces médias pourront être utilisés pour mettre en avant les actions mises en place par la mairie, ou lors d'un projet pédagogique réalisé avec les enfants. Afin de pouvoir enregistrer l'image, et/ou la voix de votre enfant et l'utiliser, nous recueillons votre consentement :

Captation de la voix/l'image

Nous, soussigné(e)s .....et..... autorisons la mairie de Margency à :

☐ Photographier notre enfant : .....

☐ Le filmer et capter sa voix

Diffusion de la voix/l'image

Nous autorisons la diffusion de son image et de sa voix sur :

☐ Les publications municipales également disponibles sur le site internet de la mairie (magazine municipal, hors-série, brochure, plaquette, affiche, flyer, etc)

☐ Les réseaux sociaux de la mairie (Facebook, Instagram, Twitter, etc)

☐ L'affichage interne accessible uniquement aux enfants et aux agents de la mairie encadrant les activités

Association de son identité à sa voix/son image

Nous donnons notre accord pour associer son nom et son prénom aux enregistrements :

☐Oui
☐ Non

Fait à ..... Signatures :
Le (date) .....

La mairie de Margency collecte vos données et celles de votre enfant pour la gestion de son droit à l'image et à la captation de sa voix. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et sur vos droits, vous pouvez consulter la politique de traitement des données personnelles de la mairie (disponible sur demande à l'accueil ou par mail : dpd@cigversailles.fr).

Mairie de Margency
5, avenue Georges Pompidou
95580 Margency
01 34 27 40 40
01 34 16 13 01

info@mairie-margency.fr
www.mairie-margency.fr
Ville-de-Margency